



Procédure de conciliation, aide juridictionnelle

Par **Leoni**, le **07/08/2014** à **16:00**

Bonjour,

Je veux demander la procédure de conciliation ou de mandat ad-hoc selon l'article L-611-4 du code de commerce.

Y-a-t-il le moyen de demander une couverture par l'aide juridictionnelle pour les frais résultant de cette procédure (remunération conciliateur) et/ou pour une assistance par un avocat ?

Merci par avance.